

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SIX AVRIL ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 31 mars, sous la présidence de M. SIKORA Frédéric, maire délégué, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusés : Messieurs Philippe BONNOT et Alain ROGGERO.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2023
- Achat de parcelles de bois
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Budget eau 2023
- Budget forêt 2023
- Budget principal 2023
- Questions diverses :
 - Tenue des bureaux de vote
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 avec

11 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Marie MORVAN est désigné secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Yannick DÉBOUCHE

2023-18 : Achat de parcelles de bois

Monsieur le Maire-délégué informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'acquérir des parcelles forestières afin d'augmenter le patrimoine de la commune. Ces parcelles boisées au nombre de 3 : section C118 (08a 10ca), section C231 (56a 60ca) et section 353 A351 (40a 62ca) représentent environ 1 hectare pour un tarif de 2 500 € hors frais, estimé à environ 1 100€.

Le maire délégué propose que la commune se porte acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Décident de préempter, au nom de la commune de Pouligney-Lusans, au prix proposé et de se porter acquéreur des 3 parcelles citées ;
- ✓ Autorisent le maire délégué ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents et actes afférents à cette décision d'acquisition.

2023-19 : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire-délégué présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire-délégué propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après avoir entendu l'exposé du maire-délégué, les membres du conseil municipal avec

11 voix pour

1 voix contre

0 abstention

- ✓ Décident de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
 - taxe d'habitation : 10.97%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.17%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6.65%
- ✓ Chargent Monsieur le Maire-délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux et transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2023-20 : Budget principal 2023

Monsieur le Maire-délégué présente le budget primitif principal pour l'année 2023 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2022 lors de la séance du 16 mars 2023.

Ce budget a été débattu lors de la commission des finances le 27 mars 2023.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	444 434.17 €	448 883.14 €	4 448.97 €
Investissement	198 710.18 €	209 309.50 €	10 599.32 €
Total	643 144.35 €	658 192.64 €	15 048.29 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire-délégué, et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec :

11 voix pour

1 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le budget primitif principal 2023, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2023-21 Budget eau 2023

Monsieur le Maire-délégué présente le budget primitif eau pour l'année 2023 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2022 lors de la séance du 16 mars 2023.

Ce budget a été débattu lors de la commission des finances le 27 mars 2023.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	27 362.88 €	27 362.88 €	0 €
Investissement	11 882.19 €	39 238.05 €	27 355.86 €
Total	39 245.07 €	66 600.93 €	27 355.86 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire-délégué, et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le budget primitif eau 2023, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2023-22 : Budget forêt 2023

Monsieur le Maire-délégué présente le budget primitif forêt pour l'année 2023 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2022 lors de la séance du 16 mars 2023.

Ce budget a été débattu lors de la commission des finances le 27 mars 2023.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	137 802.24 €	283 506.96 €	145 704.72 €
Investissement	67 386.97 €	74 639.03 €	7 252.06 €
Total	205 189.21 €	358 145.99 €	152 956.78 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire-délégué, et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le budget primitif forêt 2023, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote 7 et 14 mai

ÉLECTIONS DIMANCHE 7 MAI 2023		
	MUNICIPALES	
	Assesseurs	
8H00 10H00	Marie	Béatrice
10H00 12H00	Benjamin	Yannick
12H00 14h00	Séverine	Agnès
14h00 16h00	Frédéric	Alain
16h00 18h00	Thierry	Mickaël

ÉLECTIONS DIMANCHE 14 MAI 2023		
	MUNICIPALES	
	Assesseurs	
8H00 10H00	Thierry	Marc
10H00 12H00	Béatrice	Géraldine
12H00 14h00	Yannick	Benjamin
14h00 16h00	Séverine	Agnès
16h00 18h00	Frédéric	François

Date de la prochaine séance de conseil municipal :

La prochaine séance du conseil sera fixée ultérieurement